

# Forêt périurbaine ou parc forestier ?

## Implication de l'intensité de l'accueil sur la gestion forestière

### Table ronde forestière de la communauté de travail pour la forêt (Groupe de travail accueil en forêt – taf)

7 mai, Villars-sur-Glâne

Dirigé par Frédéric Schneider und Andreas Bernasconi  
Redigé par Yves Wiedmer

### Résumé

Cette table ronde forestière s'est déroulée à proximité de Fribourg et a permis de visiter trois forêts avec différentes intensités d'accueil. En plus des présentations concernant les objets visités, deux autres présentations ont donné d'une part un aperçu de la gestion des forêts urbaines et péri-urbaines lausannoises et d'autre part permis de connaître le positionnement de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) par rapport à cette thématique.

Les discussions autour de ces différents exposés se sont portées sur le caractère forestier dans la forêt d'accueil, l'importance de ces forêts pour la population, les infrastructures en forêt et leur planification. La planification forestière dans ce type de forêt, la communication avec le public ainsi que le financement des mesures liées à l'accueil ont également été abordés. Il en est ressorti que de garantir le caractère public des aménagements d'accueil est un élément central par rapport à l'utilisation du milieu forestier. Le public ne recherche d'ailleurs pas forcément une infrastructure en forêt, mais plutôt un environnement forestier, « sauvage » et calme, mais tout de même aménagé afin qu'il soit accessible, par exemple avec des sentiers, des pistes ou des chemins en suffisance. Même dans une forêt d'accueil, le maintien du caractère forestier, d'une certaine « naturalité » de la forêt est important. Des éléments définissant le caractère forestier et des différences par rapport à d'autres surfaces, non forestières ont été évoqués. Lors de l'aménagement d'infrastructures d'accueil du public, ce caractère forestier, caractérisé par exemple par des essences en station, la nature du sol, la diversité des végétaux ou encore leur disposition aléatoire est donc à préserver. Les discussions ont également montré l'importance de maintenir une gestion professionnelle de la forêt et la pratique d'une sylviculture adaptée aux objectifs d'accueil comme une sylviculture avec des arbres de places, un choix d'essences indigènes particulières et également intéressantes au niveau paysager comme des allées de merisiers. L'esthétique forestière a en effet toute son importance dans ces forêts.

La gestion des différentes activités a aussi été thématisée. Le lien entre l'impact d'une activité sur le milieu forestier et le nombre de personnes pratiquant cette activité est un facteur déterminant dans la réflexion concernant sa gestion. Ainsi, une activité avec un fort impact et pratiquée par peu de

personnes sera probablement traitée de manière plus restrictive qu'une autre qui a un impact moindre. Les impacts sur le milieu forestier peuvent quant à eux être atténués par la mise en place d'une réglementation d'utilisation concernant les infrastructures d'accueil. La promotion de la tolérance entre les différents types d'utilisateurs permet d'éviter une démultiplication d'infrastructures séparées pour chaque activité. L'importance d'une cohérence dans la gestion des forêts d'accueil a été évoquée. Afin de pouvoir assurer cette cohérence, une vue d'ensemble des forêts d'accueil et des bases de planification sont nécessaires. Finalement, la dimension plus politique de l'accueil en forêt en tant que lien avec le public et donc, à long terme, permettant d'assurer le soutien du public à la conservation du milieu forestier a aussi fait partie de la discussion.

## **Zusammenfassung: Stadtwald oder Waldpark?**

Am 7. Mai 2015 fand in Freiburg ein Runder Waldtisch der Arbeitgruppe Freizeit und Erholung im Wald der Arbeitsgemeinschaft für den Wald statt. Unter der Leitung von Frédéric Schneider vom Amt für Wald, Wild und Fischerei des Kantons Freiburg und Andreas Bernasconi vom Büro Pan Bern (Moderation) wurden drei verschiedene Waldgebiete mit einer unterschiedlich intensiven Erholungsnutzung besucht. Neben den Erläuterungen zu den besuchten Waldgebieten durch Frédéric Schneider standen zwei Präsentationen auf dem Programm: Der erste Vortrag von Yves Kazemi, Forstinspektor des 18. Bezirks des Kantons Waadt, hatte die Bewirtschaftung der Stadtwälder von Lausanne zum Thema, die zweite Präsentation von Roberto Bolgé vom Bundesamt für Umwelt gab die Position des Bundes zu dieser Thematik wieder.

Die Diskussionen im Anschluss an die Vorträge betrafen vor allem den Charakter von Erholungswäldern, die Wichtigkeit dieser Wälder für die Bevölkerung sowie Anlagen und Bauten für die Erholungsnutzung im Wald. Auch die forstliche Planung in Erholungswäldern, die Kommunikation mit der Bevölkerung und die Finanzierung von Massnahmen im Bereich Erholung wurden angesprochen. Immer wieder wurde betont, dass der öffentliche Charakter von Erholungseinrichtungen und der freie Zugang für alle Waldbenutzer wichtig und zentral sind. Die Erholungssuchenden suchen im Wald aber nicht in erster Linie Infrastrukturen, sondern vielmehr einen natürlichen, ruhigen und auch «wilden» Wald, der aber doch so bewirtschaftet wird, dass er gut zugänglich ist, zum Beispiel dank genügend Strassen, Wegen und Pfaden. Deshalb ist der Erhalt eines «natürlichen» Waldcharakters auch im Erholungswald wichtig. Auch im Bereich von Erholungseinrichtungen soll der typische Waldcharakter erhalten bleiben, zum Beispiel mit gut platzierten Bäumen, mit dem Erhalt des Waldbodens, mit einer hohen Vielfalt in der Vegetation oder auch mit einer zufälligen Anordnung der Bäume. In den Diskussionen zeigte sich auch die Wichtigkeit einer professionellen und an die Ziele der Erholung angepassten Waldbewirtschaftung. Wichtig ist zum Beispiel der Einbezug von Baumarten, die auch für das Landschaftsbild interessant sein können, wie beispielsweise Allee- oder Kirschbäume. Die Ästhetik muss in Erholungswäldern einen hohen Stellenwert haben.

Ein wichtiges Thema war der Umgang mit den unterschiedlichen Erholungsaktivitäten. Ein wichtiger, zu berücksichtigender Faktor ist das Zusammenspiel zwischen Einfluss einer Aktivität auf den Wald und Anzahl Leute, die diese Aktivität ausüben. Eine Aktivität mit einem starken Einfluss auf das Ökosystem, die nur von wenigen Leuten ausgeübt wird, muss sicher restriktiver behandelt werden als Aktivitäten mit weniger starken Auswirkungen. Der Einfluss auf den Wald kann über die Zahl und Art der Erholungseinrichtungen gesteuert werden. Mit einer Förderung der Toleranz unter den Erholungssuchenden mit unterschiedlichen Interessen kann der Bau von immer mehr aktivitätsspezifischen Einrichtungen vermieden werden. In diesem Zusammenhang wurde die Kohärenz bei der Bewirtschaftung von Erholungswäldern als wichtiger Grundsatz erwähnt. Um einen «stimmigen» Erholungswald zu erreichen, braucht es eine Gesamtsicht auf den Wald und gute Planungsgrundlagen. Zu guter Letzt wurde auch die politische Dimension der Walderholung diskutiert. Solange sich die Menschen mit dem Wald verbunden fühlen und gerne in den Wald gehen, ist eine breite Unterstützung für eine langfristige Walderhaltung in der Öffentlichkeit gesichert.

## 1 Introduction

Une table ronde forestière de la Communauté de travail pour la forêt (CTF) s'est déroulée le 7 mai 2015 à Villars-sur-Glâne, à l'ouest de la ville de Fribourg. La thématique était la suivante : « Forêt périurbaine ou parc forestier ? ». Dans la forêt de Belle-Croix ainsi que dans le Bois de Moncor, les participants, guidés par Frédéric Schneider, ingénieur forestier du 1<sup>er</sup> arrondissement, ont eu l'occasion de voir différents exemples qui montrent les différentes activités et les offres des gestionnaires de forêt et de la commune. Le passage entre une utilisation intensive à une utilisation plus extensive de la forêt pour les loisirs a bien pu être montré.

## 2 Contexte

La ville de Fribourg et ses alentours comptent environ 70'000 habitants. Les forêts à proximité de la ville de Fribourg se situent pour une bonne partie le long de la Sarine. En raison de la topographie, celles-ci sont, pour la majorité, difficilement accessibles. Les deux forêts visitées, la forêt de Belle Croix et le bois de Moncor, sont les deux massifs forestiers à proximité de la ville qui sont bien accessibles, également en transports publics et où la topographie douce se prête à y pratiquer des activités de loisirs.

Les forêts visitées lors de cette table ronde forestière ont fortement été influencées par l'ouragan Lothar en 1999. Ces trois objets se trouvent également à l'intérieur d'une réserve de chasse.

## 3 Présentation des trois objets forestiers

**Frédéric Schneider, Ingénieur forestier du 1<sup>er</sup> arrondissement, Service des forêts et de la faune (SFF), canton de Fribourg**

### 3.1 Forêt de Belle Croix

La surface de la forêt de Belle Croix est de 17.5 hectares. L'association végétale y est de la hêtraie typique. Un défrichement pour un château d'eau a eu lieu en 1970. La compensation s'est faite d'une part sur place, d'autre part ailleurs sur le territoire de la commune de Villars-sur-Glâne. En 1973, une place de détente y a été encouragée par la Confédération aux abords du château d'eau. Actuellement, on y trouve une fontaine, une place de jeu ainsi qu'un éclairage nocturne. Une surface de 1'150 m<sup>2</sup> est un gazon en forêt. Cette utilisation du sol forestier a été acceptée par le Service forestier en 1976.

Une piste finlandaise (Photo) au nord de la forêt de Belle-Croix fait également partie des infrastructures. Cette dernière est entretenue par la commune de Villars-sur-Glâne. Les autres travaux d'entretien sont réalisés par l'équipe forestière du triage.

Dans le cadre de la mise en place d'un axe dédié à la mobilité douce traversant l'agglomération, la traversée de cette forêt est en discussion. Le projet prévoit une route fondée et éclairée. Il est ainsi probable que la question de l'autorisation d'un tel aménagement se pose dans le futur.



L'exploitation de cette forêt y a été faite de manière traditionnelle jusque dans les années 1990. Actuellement, la gestion tend vers une forêt pérenne, avec différentes essences et une mise en valeur d'arbres remarquables du point de vue esthétique. La mise en valeur des arbres remarquables aura pour conséquence à terme d'un faible volume sur pied à l'hectare. La gestion des branches au sol se fait de manière différenciée, en fonction du lieu. Par endroits, les branches sont entassées, ce qui a un impact sur l'image de la forêt mais qui est aussi avantageux pour le rajeunissement naturel et la petite faune. A d'autres endroits, comme par exemple dans un jeune peuplement, les branches sont laissées au sol, diminuant ainsi l'attractivité de parcourir ce peuplement.

Pour informer les utilisateurs, chaque intervention est publiée dans une information communale et expliquée sur le terrain à l'aide de panneaux. Des contrôles de sécurité concernant les arbres ont lieu plusieurs fois par année le long des sentiers ainsi qu'aux points avec un accueil très important (hot spots).

### 3.2 Forêt de Moncor, côté Villars-sur-Glâne

Le site pédagogique « Au Bois de mon Cœur » existe depuis une année. Le bois de Moncor est un massif forestier de 110 ha situé principalement dans la hêtraie et en petite partie dans la frênaie pour les endroits plus humides.

Plusieurs hectares y ont été touchés par l'ouragan Lothar. Le public était déjà présent dans cette forêt avant le projet, mais le nombre de personnes a beaucoup augmenté durant ces derniers 5 à 10 ans.

En 1999, cette forêt était une forêt de production avec quelques éléments d'accueil. Ce mélange entre fonction de production et d'accueil est par exemple illustré par un secteur dans lequel des douglas ont été plantés en 2001, avec en bordure des merisiers.



Les communes suivantes sont partenaires du site pédagogique : Fribourg, Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot, Villars-sur-Glâne ainsi que la Bourgeoisie de Fribourg. Cette forêt bénéficie également du soutien financier du Service des forêts et de la faune pour la fonction d'accueil.



L'agglomération fribourgeoise s'est beaucoup développée ces dernières années, le site doit permettre au citadin de conserver un lien avec la nature et la forêt. Il est orienté sur l'accueil tout public et particulièrement des familles et écoles. Par la sensibilisation dès le jeune âge à la forêt, on espère ainsi développer plus tard à l'âge adulte une certaine bienveillance à l'égard de la forêt et de sa conservation. C'est en quelque sorte un investissement en politique environnementale à long terme.

Le site pédagogique du « Bois de mon cœur » est composé d'un village avec scène forestière et WC, de trois canapés forestiers, d'une boucle verte également accessible pour personnes à mobilité réduite, de deux boucles forestières de un, respectivement deux kilomètres le long desquelles sont répartis une trentaine de postes qui vont encore être complétés. Les postes proposent une activité en lien avec une thématique forestière et sont munis d'un QR code pour plus d'informations. Il existe également un sentier botanique et un sentier sur les oiseaux. La scène forestière ainsi que les canapés forestiers peuvent être réservés en ligne. Une association y organise régulièrement des animations avec des classes.



La scène forestière est une construction fixe et est également considérée comme de la forêt. Selon le canton, sa fonction est conforme avec la fonction principale de la forêt. Pour ce point, il existe une divergence avec la Confédération. Le budget du site pédagogique est d'environ 700'000 francs. Environ 45% de ce montant provient du canton.



Dans la mesure du possible, les sentiers ont été aménagés hors des layons existants afin que le sentier ne soit pas endommagé lors de l'exploitation forestière et ainsi éviter de potentiels conflits. L'entretien des sentiers recouverts de copeaux se fait en collaboration avec des chômeurs en fin de droit (chantiers écologiques de la Ville de Fribourg). La police locale a été sensibilisée aux éventuels problèmes liés à ce type de site situé en forêt et fait des passages réguliers dans le Bois de mon cœur. La propriété du site est assurée par le personnel de la voirie de la commune de Villars-sur-Glâne (passage hebdomadaire).

Pour la gestion, il existe une commission de gestion ainsi qu'une commission technique. Des responsables d'établissements scolaires et enseignants font partie de cette commission technique, ce qui a par exemple permis de mieux juger si les postes étaient adaptés pour un public scolaire.

### 3.3 Forêt de Moncor côté Corminboeuf

L'objet visité est un parcours pour vélos tout terrain (VTT) qui s'est créé au fil des passages. Un relevé des parcours sauvages de ce genre illustre très bien la recherche d'itinéraires hors routes ou sentiers existants. On double ainsi pratiquement le réseau d'accessibilité à la forêt, ce qui représente un impact non négligeable. Le but est vraisemblablement d'éviter les autres utilisateurs comme par exemple les promeneurs. Le phénomène de ces pistes est apparu il y a environ 5 ans. Les utilisateurs de ces pistes ne forment pas un groupe organisé.



A proximité, il n'y a pas d'autres parcours VTT mis à part une piste de descente (downhill) au Bois de la Faye à Givisiez à proximité immédiate de Fribourg.

## 4 Forêt en ville et forêt périurbaine

**Yves Kasemi, Inspection des forêts du 18<sup>e</sup> arrondissement, canton de Vaud**

Les forêts en lien avec la ville de Lausanne sont composées des forêts situées en ville ainsi qu'au Jorat. Ces forêts nécessitent une gestion, mais celle-ci est différente par rapport à d'autres massifs forestiers. Ce constat nous amène au concept de foresterie urbaine. Il s'agit d'avoir une forme de gestion permettant à ces forêts de pouvoir remplir durablement leur fonction. Les forêts urbaines se différencient fortement d'autres forêts de par leur fonction mais aussi par rapport aux interlocuteurs. En effet, dans le cadre des forêts urbaines, on s'adresse dans les faits plutôt à la ville car la forêt est intégrée dans la ville de par son utilisation. La fonction de production de bois disparaît mais les autres caractéristiques de la forêt restent. Les valeurs changent en ce qui concerne la qualité, la diversité ou encore la sécurité. Les arbres marquants sont ainsi considérés comme des candidats et il n'y a que peu d'autres arbres par hectare. La mission est ainsi changée et il s'agit de remplir la fonction d'accueil et ceci de manière durable.

**La forêt périurbaine** correspond à un équilibrage des intérêts. Cette notion d'équilibrage des intérêts est également une aide pour parler aux interlocuteurs. La question principale est « comment créer de la qualité de vie pour les habitants ? ». Mais le rôle du forestier est également de définir les limites en lien avec l'accueil. On peut considérer cela comme un autre métier, avec une autre vision, mais qui nécessite le même savoir-faire en lien avec la forêt, notamment en sylviculture.

**La forêt urbaine** correspond à un besoin de la ville au même titre que d'autres surfaces vertes en ville. Il s'agit pour une ville d'avoir un bon dosage des différentes surfaces vertes. En effet, dès qu'une ville a atteint une certaine densité, une pression existe sur les espaces verts. Les espaces verts jouent ainsi un rôle crucial pour une ville et il s'agit de traiter ces différents espaces verts comme une seule entité. La question de savoir s'il s'agit de forêt ou non est à ce moment moins centrale. En tout, il est important qu'une collaboration ait lieu entre les différents secteurs travaillant dans les espaces verts d'une ville.

## 5 Positionnement de l'OFEV

**Roberto Bolgè, Office fédéral de l'environnement OFEV**

Dans un premier temps, les bases légales au niveau fédéral sont rappelées. Ainsi, l'article 1 de la loi fédérale sur les forêts (LFo) parle des fonctions de la forêt et de leur protection en tant que milieu naturel. L'article 20 traite de la gestion durable, des fonctions et notamment du paysage. L'ordonnance sur les forêts (OFo) précise certains points comme par exemple la sylviculture proche de la nature ou l'importance de l'aspect naturel par exemple par rapport à un parc. La législation précise également que l'installation de petites constructions non forestières correspond à une exploitation préjudiciable de la forêt.

La planification forestière est importante car elle fixe des priorités selon les différentes fonctions. Elle sert donc de base pour une éventuelle entrée en matière ce qui concerne la construction d'infrastructures.

Le monitoring socioculturel des forêts (WaMos 2) montre que les gens vont en forêt pour y trouver justement une forêt et non un parc. Cette tendance est très claire selon WaMos. L'aspect forestier revêt donc une grande importance. Il y a en effet des limites dans la gestion des forêts d'accueil : il ne faut pas aller trop loin dans l'aspect parc. Cela représenterait d'ailleurs aussi un risque au niveau politique.

L'exemple de forêts claires montre que cela peut également être bénéfique pour d'autres aspects comme le paysage ou la biodiversité. Il n'y a donc pas chaque fois un conflit entre la fonction d'accueil et les autres fonctions. Une compréhension existe pour certaines canalisations ou restrictions comme par exemple pour les VTT.

Au niveau de la Confédération, il n'y a pas d'indemnisation prévue pour la fonction d'accueil, mais les initiatives locales sont encouragées. Exemples d'initiatives locales :

- dans le canton de Bâle-Campagne, l'idée a été émise qu'une contribution de CHF 20.– par habitant pourrait être versée pour la forêt.
- certaines régions touristiques payent pour des travaux supplémentaires comme par exemple le ramassage des branches.
- le canton de Fribourg octroie une contribution financière pour la fonction d'accueil de la forêt.

La publication de l'OFEV « Loisirs et détente en forêt ; bases, instruments, exemples » fait des propositions quant à la gestion de conflits d'utilisation et montre des cas particuliers pour ce qui est des questions juridiques.

## 6 Discussion

### 6.1 Caractère forestier, patrimoine

<b>Gestion des espaces verts et caractère forestier</b>	<p>La gestion des espaces verts en ville n'est pas sectorielle, mais il est important que le public n'ait pas la même prestation dans un parc que dans une forêt. Il s'agit de produits différents et également d'une atmosphère différente, les parcs et jardin étant souvent très construits avec des espèces exotiques, la forêt étant plus diversifiée et plus naturelle. Il est ainsi important que la forêt garde ses qualités ; le public n'y recherche par exemple pas une grande concentration de personnes.</p> <p>La forêt naturelle est bien acceptée par la population. N'y a-t-il pas le risque, en amenant trop d'infrastructures en forêt, de supprimer la particularité de la forêt ? La forêt n'est plus quelque chose de particulier vu qu'il y a des constructions.</p> <p>Quel est le caractère « forêt » dans l'exemple du Bois de mon Cœur ? Il y a certes beaucoup d'éléments à caractère urbain, mais le tout garde quand même une sensibilité forestière. Le Bois de mon Cœur respecte cet aspect forestier alors que dans la forêt de Belle-Croix, le milieu a tendance à s'éloigner de la conception du milieu forestier.</p>
<b>Forêt en tant que patrimoine</b>	La valeur patrimoniale de la forêt est grande. Pour les forêts à proximité des villes, il n'y a pas besoin de lois pour que les personnes veuillent les protéger. Il existe donc un lien fort entre ces forêts et la population.
<b>Métiers forestiers</b>	Une des questions centrales qui se pose est de savoir comment continuer à exercer le métier de forestier sachant que 80% des personnes habitent dans des centres urbains et que ces centres grandissent. Le maintien d'une gestion professionnelle de la forêt est important.

*Au cours de cette table ronde forestière, l'importance de l'aspect naturalité / milieu naturel de la forêt est clairement ressorti.*

## 6.2 Importance de la forêt pour la population

<b>Pression sur l'aire forestière</b>	<p>Y a-t-il actuellement des pressions sur la surface forestière par rapport à la construction de nouveaux logements ?</p> <p>Pour l'instant, il n'y a pas ou peu de pression. Des projets de construction de logements en forêt seraient probablement mal perçus.</p>
<b>Lien forêt et bâtiments</b>	<p>Le problème est plus important pour ce qui est de l'espace minimal entre les constructions et la forêt. A Fribourg, la distance légale est de 20 m. En lien avec la densification de la ville par exemple, des dérogations peuvent parfois être accordées.</p> <p>Dans le canton de Vaud, la distance des constructions par rapport à la forêt est de 10 m. En réalité pourtant, plusieurs plans de quartier ont, de manière volontaire, fixé la limite à 15 m, les avantages de cette distance supplémentaire à la forêt primant sur les désavantages.</p>

*En tant que milieu offrant la possibilité de se ressourcer et ayant un effet positif sur santé, la forêt joue un rôle important pour la population et cette importance va même encore augmenter dans la société moderne.*

## 6.3 Infrastructures en forêt, accueil en forêt, « canalisation du public »

<b>Questions sur le besoin en infrastructures et le type d'infrastructures</b>	<p>Y a-t-il une pression pour d'autres activités comme des parcours dans les branches (accrobranche) ? Non, pas de demande. La forêt de Belle Croix est d'ailleurs de petite taille. Le public qui vient ici ne recherche probablement pas ce genre d'activité.</p> <p>Beaucoup d'activités sont possibles en forêt sans infrastructure. Dans le cas du Bois de mon cœur, les installations prennent une grande ampleur.</p> <p>Il y avait une époque où chaque commune construisait son parcours Vita et ces infrastructures ne sont pas remises en question. Dans cette logique, pourquoi ne construit-on donc pas des infrastructures pour les autres activités ? La question se pose de savoir s'il n'y a pas une différence d'appréciation entre les activités communément admises et les autres. N'y a-t-il pas parfois un jugement de valeur lors des discussions concernant les différentes activités en forêt ?</p> <p>Par exemple, les personnes pratiquant le VTT ont également des besoins. Comment savoir si les décisions concernant le financement de l'accueil sont les bonnes ? Est-il par exemple plus dommageable d'avoir une piste de VTT qu'une scène forestière ? L'objectif est souvent, lors d'aménagements d'accueil en forêt, de toucher le plus large public avec le moins d'impact possible. A l'exemple du VTT, l'impact est relativement important pour en définitive une petite population de pratiquant. Une réflexion « impact/utilité » devrait être menée.</p>
--	---

	<p>L'impact est également à considérer d'une manière globale. Aussi, une telle piste de VTT peut être tout à fait possible s'il n'y a pas d'autres activités dans cette forêt. Par contre, dans une forêt dans laquelle ont déjà lieu de nombreuses autres activités, cette piste peut alors faire que l'impact soit tout à coup trop grand.</p> <p>Il existe des parcours dans les couronnes des arbres qui donnent une vision en hauteur et ainsi une autre approche de la forêt. Il s'agit d'outils d'accueil différents. Le public est lui aussi ambiguë : d'un côté, il recherche le confort, mais d'autre part aussi le contact avec la nature.</p>
<b>Nombre de personnes en forêt</b>	Est-ce un objectif d'attirer les personnes en forêt ? Non, il y a déjà assez de personnes en forêt sans les attirer activement.
<b>Conflit d'utilisation</b>	Les 3 canapés forestiers sont proches les uns des autres mais cela n'a, à une exception près, pas posé de problème jusqu'à maintenant. Depuis que la scène forestière est en place, il n'y a pas eu de problème lié à des fêtes spontanées qui auraient pu s'y dérouler.
<b>Canaliser le public</b>	<p>Les copeaux sur les sentiers permettent de bien canaliser le public. Au début, ces sentiers ont également été utilisés par des cyclistes, ce qui a nécessité l'implantation de barrières à l'entrée du chemin. Il y a des parallèles entre les utilisateurs de parcours VTT et les personnes pratiquant la raquette ou le ski de randonnée dans les Préalpes.</p> <p>Lorsque l'on parle des sports en dehors des sentiers, on parle peut-être de 10% des personnes qui se rendent en forêt. Il s'agit par exemple de champignonneurs ou de coureurs d'orientation. Les parcours balisés et entretenus permettent donc d'atteindre certainement plus de 90% du public en forêt.</p>
<b>Libre accès à la forêt et caractère public des aménagements</b>	Les constructions du site pédagogique « Au Bois de mon Cœur » se distinguent d'un immeuble d'habitation par leur libre accès. Ce caractère public est central quant à l'utilisation du milieu forestier. Une appropriation privée serait totalement contraire aux objectifs poursuivis et à la législation.
<b>Aménagement</b>	<p>Chaque pas doit être réfléchi dans un aménagement de la forêt tel que celui du Bois de Moncor. Une scène forestière carrée n'aurait par exemple pas été acceptée, il était nécessaire de lui conférer un aspect ou un caractère forestier. Ce caractère forestier est donc à respecter lors de l'aménagement d'infrastructures pour l'accueil du public.</p> <p>Sur le plateau suisse, il n'y a pas de grands espaces qui ne soient pas habités. Une grande majorité des personnes travaillent en ville et se comportent en tant que citadins, indépendamment de la grandeur du village où ces personnes habitent. Y aurait-il moins de personnes en forêt si on n'y faisait rien ? Probablement pas. Il s'agit donc de faire les « réglages fins » par rapport à ces gens qui viennent en forêt. Il y a plusieurs publics forestiers et donc aussi des utilisations très différentes de la forêt. Dans ce sens, des forêts comme celle de Belle-Croix ont tout aussi bien leur raison d'être que le Bois de mon Cœur.</p>

<b>Impact sur l'éco-système forestier</b>	<p>La question du dommage causé à la forêt par une telle piste de VTT est intéressante. On sait qu'il y a aussi d'autres utilisations de la forêt qui occasionnent des problèmes comme par exemple les chiens qui sont un problème pour la faune.</p> <p>Une réglementation de l'utilisation d'infrastructures d'accueil permet également d'atténuer leur impact sur le milieu forestier.</p>
<b>Sylviculture</b>	<p>La discussion porte souvent sur les infrastructures en forêt. Il serait pourtant important de plus parler de la sylviculture dans les forêts d'accueil.</p>

*La forêt est attractive et attire des visiteurs. Comme la majorité des activités en forêt a lieu le long de chemins ou autres aménagements, une planification judicieuse de ces infrastructures est un élément central.*

#### 6.4 Planification

<b>Processus de décision</b>	<p>Pour la forêt de Belle Croix, comment sont prises les décisions quant à la gestion forestière réalisée en forêt ?</p> <p>Le service des forêts fait des propositions à la commune. Une visite avec la personne en charge des forêts au sein du conseil communal a lieu chaque année.</p> <p>Au lieu de se poser la question par rapport à une piste de VTT, il faudrait plutôt d'abord se poser la question de ce que l'on veut faire de cette forêt. On n'est pas obligé d'accepter d'office une piste de VTT parce que celle-ci a été créée spontanément et que l'on se trouve dans une forêt d'accueil.</p>
<b>Forêt d'accueil</b>	<p>On remarque actuellement dans le canton que les « spots » d'accueil sont actuellement saturés et que ceux-ci s'agrandissent. La question se pose maintenant concernant la gestion des forêts autour de ces « spots ». Le but est de réfléchir au niveau cantonal comment gérer le tourisme en forêt.</p> <p>C'est un fait que les personnes viennent en forêt. Comment gérer cette venue en forêt ? Faut-il concentrer le public ?</p>
<b>Gestion</b>	<p>Par rapport aux plus petites, les grandes agglomérations sont souvent en avance dans la gestion de leurs espaces verts.</p>
<b>Segmentation du public</b>	<p>Une segmentation du public est nécessaire dans une forêt périurbaine, ce qui n'est pas le cas dans d'autres forêts.</p> <p>Il est important de justement éviter la segmentation et de travailler sur le fair-play et le respect mutuel. Il n'est pas possible d'avoir un parcours spécifique pour chaque activité.</p>

<b>Service forestier et autorités</b>	<p>En cas de conflit d'usage, le service forestier a une double mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• remplir les attentes,</li> <li>• assurer la durabilité du milieu forestier dans le temps.</li> </ul> <p>En fonction du type de forêt et de sa fonction, il n'y aura ensuite pas la même lecture. La question de la grandeur des massifs forestiers entre également en ligne de compte.</p> <p>L'attitude en tant que service forestier est ambiguë et il est difficile de sortir de cette situation. D'une part, il s'agit d'attirer le public, mais d'autre part, des restrictions lui sont faites. La question des fonctions de la forêt est très vite perçue comme un abandon de la multifonctionnalité de la forêt et un tel abandon est perçu comme négatif. Le souhait que l'OFEV fasse plus au niveau de l'accueil en forêt est émis.</p>
<b>Marge de manœuvre dans la gestion forestière</b>	<p>Par rapport aux différentes activités, il y a dans certains cas des choix possibles et dans d'autres, il est nécessaire de tendre la main pour certaines activités.</p> <p>Dans le cadre de l'acceptation ou l'interdiction d'activités, il est important d'être cohérent au niveau du territoire afin de ne pas simplement déplacer les problèmes. Une vision globale est nécessaire, afin que cette cohérence puisse être assurée.</p>

*Il doit être possible d'adapter les objectifs de gestion et les mesures en fonction du degré d'urbanité des forêts.*

## 6.5 Communication

<b>Règles d'usage</b>	<p>Il n'existe pas de chiffres concernant le nombre de personnes se rendant au Bois de mon Cœur. La statistique des réservations pour les trois canapés forestiers et la scène permet cependant de voir que les réservations y sont très régulières. Une des règles d'usage est par exemple que les activités doivent se terminer à 22 heures. Il n'est pas possible non plus d'y organiser des fêtes privées, le libre accès doit être possible. En plus de la transmission aux utilisateurs lors d'une réservation, le règlement est également affiché sur place et disponible sur le site Internet.</p>
<b>Lien avec la nature</b>	<p>La forêt urbaine peut être considérée comme un vecteur de communication entre le monde forestier et des personnes sans lien avec la nature. L'investissement dans une telle forêt est en lien avec la valeur qu'a cette possibilité de communication.</p> <p>L'exemple du Bois de mon Cœur peut donc être vu comme un investissement à long terme pour recréer une relation durable entre le public et la forêt et ainsi également assurer le soutien de ce public à la conservation du milieu forestier.</p>
<b>Moyens de communication</b>	<p>Un exemple de sensibilisation existe dans la Broye où les personnes pratiquant le VTT sont sensibilisées via les magasins de cycles. Un autre exemple concerne la forêt du Jorat, où les personnes pratiquant</p>

	<p>l'équitation ont été sensibilisées via les manèges de la région. Lors de la discussion, l'importance d'informer et de sensibiliser le public est rappelée.</p> <p>A Lausanne, dans un cas de piste VTT similaire à la piste visitée dans le Bois de Moncor, les branches avaient été laissées au sol dans l'idée de provoquer une discussion avec les utilisateurs de tels chemins de VTT et donc d'avoir un ou des interlocuteurs pour cette catégorie d'utilisateurs de la forêt. Il n'y a pourtant pas eu de plainte, ni de discussion à propos de ces branches laissées au sol et il n'y a actuellement plus de passage.</p>
<b>Perception du site pédagogique</b>	Le côté ludique et l'originalité du site pédagogique est relevée. C'est intéressant de voir comment cela est perçu.
<b>Qui est le public ?</b>	<p>Dans la discussion autour de l'accueil, on parle du public mais celui-ci reste en fait une grande inconnue. Il est important de plus parler des outils qui permettent de connaître ce public, d'évaluer ses attentes ou encore son degré de satisfaction.</p> <p>Il est également intéressant de « lire » les traces du public en forêt pour essayer de mieux le comprendre.</p>

*Dans les forêts ayant une fonction d'accueil, la communication, avec les différents moyens existants, est un devoir constant.*

## 6.6 Financement

<b>Sources de financement</b>	<p>Le canton de Fribourg est le seul canton octroyant une contribution financière pour la fonction d'accueil. Ces moyens financiers donnent une valeur à cette fonction. La réflexion par rapport au financement des différentes infrastructures devrait se faire au niveau cantonal. Cela permet d'éviter le report de charges d'une commune à l'autre.</p> <p>Une réflexion est qu'une commune propriétaire de forêt a pour mission de financer une certaine qualité de vie pour ses citoyens. Par contre, dans le cas d'une forêt privée, la question du financement se pose.</p>
<b>Attitude du public par rapport au financement</b>	Dans des parcs d'attraction, les gens sont prêts à payer. En forêt, ce n'est pas le cas.

*Les prestations relatives à l'accueil en forêt ne peuvent pas être obtenues sans frais. Leur financement reste à trouver.*



## 7 Conclusion

Au cours de la discussion, il est ressorti que le caractère forestier est à conserver, aussi ou même justement en forêt d'accueil et cela aussi lors de l'aménagement d'infrastructures d'accueil. Ce caractère forestier, cette « naturalité » différencient la forêt par rapport à d'autres surfaces vertes. Le public venant en forêt recherche en premier lieu ce caractère forestier typique. Pour certaines activités en forêt, il est tout de même nécessaire qu'il y ait des aménagements et ceux-ci doivent avoir un caractère public, car cela est un élément central lié à l'utilisation du milieu forestier. Le lien de la population avec la forêt est fort et l'accueil en forêt peut être considéré comme un investissement à long terme pour avoir un soutien du public pour la conservation du milieu forestier. La population accorde en effet une très grande importance à la forêt pour les loisirs et la santé. Cette importance va même encore augmenter dans notre société moderne. La forêt exerce une grande attraction sur le public. Dans la réflexion quant à l'autorisation ou l'interdiction d'une activité, l'impact de celle-ci sur le milieu forestier est à mettre en relation avec le nombre de personnes pratiquant cette activité. Une réglementation d'utilisation pour des infrastructures d'accueil est également un moyen de réduire les impacts sur le milieu forestier. En lien avec la répartition du public en forêt, on constate que la plupart des activités ont lieu le long de chemins ou d'infrastructures. La planification des infrastructures revêt ainsi une grande importance. Afin d'éviter un trop grand nombre d'infrastructures spécifiques, la tolérance entre les différents types d'utilisateurs est à promouvoir. Une cohérence dans la gestion des forêts d'accueil est nécessaire.

En fonction du degré d'urbanité d'une forêt, il devrait être possible d'adapter les objectifs et les mesures de gestion. Il est pour cela important de maintenir une gestion professionnelle de la forêt et d'y pratiquer une sylviculture adaptée aux objectifs d'accueil. Dans les forêts d'accueil, la communication, avec les différents moyens à disposition, est un devoir constant. Le financement des prestations relatives à l'accueil en forêt est également une condition de base pour une gestion forestière durable.

## 8 Liens:

- Site Internet « Au Bois de mon Cœur »  
<http://www.auboisdemoncoeur.ch/>
- Forêt et bois : Avis de droit  
<http://www.bafu.admin.ch/wald/11352/14354/index.html?lang=fr>

- Loisirs et détente en forêt  
<http://www.bafu.admin.ch/publikationen/publikation/00096/index.html?lang=fr>
- Valeur des prestations récréatives des forêts suisses  
<http://www.bafu.admin.ch/publikationen/publikation/01775/index.html?lang=fr>
- La population suisse et sa forêt  
<http://www.bafu.admin.ch/publikationen/publikation/01711/index.html?lang=fr>
- Aspects juridiques des loisirs et de la détente en forêt  
<http://www.bafu.admin.ch/publikationen/publikation/00305/index.html?lang=fr>

### **Liens en allemand :**

- Webseite « Im Wald meines Herzens »  
<http://www.auboisdemoncoeur.ch/>
- Abteilung Wald Rechtsgutachtungen (Illegalen Bauten im Wald, Waldtypische Gefahren im Wald)  
<http://www.bafu.admin.ch/wald/11352/14354/index.html?lang=de>
- Freizeit und Erholung im Wald  
<http://www.bafu.admin.ch/publikationen/publikation/00096/index.html?lang=de>
- Wert der Erholung im schweizer Wald  
<http://www.bafu.admin.ch/publikationen/publikation/01775/index.html?lang=de>
- Die schweizer Bevölkerung und ihr Wald  
<http://www.bafu.admin.ch/publikationen/publikation/01711/index.html?lang=de>
- BUWAL: Juristische Aspekte von Freizeit und Erholung im Wald  
<http://www.bafu.admin.ch/publikationen/publikation/00305/index.html?lang=de>
- BUWAL: Gesellschaftliche Ansprüche an den schweizer Wald (WaMos 1998)  
[http://www.bafu.admin.ch/wald/01198/01206/12441/index.html?lang=de&download=NHzLpZeg7tInp6l0NTU042l2Z6ln1acy4Zn4Z2qZpnO2Yuq2Z6gpJCFd4N,gGym162epYbg2c\\_JjKbNoKSn6A](http://www.bafu.admin.ch/wald/01198/01206/12441/index.html?lang=de&download=NHzLpZeg7tInp6l0NTU042l2Z6ln1acy4Zn4Z2qZpnO2Yuq2Z6gpJCFd4N,gGym162epYbg2c_JjKbNoKSn6A)  
--
- BUWAL: Der monetäre Erholungswert des Waldes  
<http://www.bafu.admin.ch/publikationen/publikation/00301/index.html?lang=de>